

Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 21 / 7 avril 2011 /

OCM promotion pays tiers

Nouvel appel à propositions

• Les membres du Conseil spécialisé de la filière viticole ont donné un avis favorable, le 23 mars dernier, sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer concernant l'ouverture d'un appel à propositions relatif aux programmes de promotion des vins sur les marchés des pays tiers, en application de l'OCM vitivinicole.

En prolongeant la durée des programmes en cours jusqu'au 31 décembre 2012, cette décision permettra de consolider les investissements réalisés dans les pays tiers, dans la limite des crédits restants. L'appel à propositions sera ouvert pour les entreprises et les interprofessions ayant un programme OCM promotion en cours à la date de publication de la décision. Pour les entreprises, les pays ciblés sont les États-Unis et la Chine – dont la ville de Hong Kong – et, dans un deuxième temps, le Canada, la Russie et le Japon. Les programmes présentés doivent s'appuyer sur une évaluation des actions réalisées et identifier les actions et les pays prioritaires. L'évaluation sera effectuée sur la base des actions réalisées et évaluables à la date de parution de l'appel à projet.

La date limite de dépôt des propositions est fixée au 31 juillet 2011.

Tableau de bord vin

Mars 2011

• À l'occasion du Conseil spécialisé, FranceAgriMer a mis à la disposition des professionnels les dernières données disponibles sur la conjoncture. Le tableau de bord de mars 2011 vous est communiqué avec ce numéro de **ViticultureS**.

AIDES À L'INVESTISSEMENT

Mise en place d'un crédit-relais pour les entreprises

AFIN DE FAIRE FACE AU SURPLUS DE DEMANDES DE PAIEMENTS PAR RAPPORT AUX DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS COMMUNAUTAIRES, UN DISPOSITIF DE CRÉDIT-RELAIS INNOVANT EST MIS EN PLACE PAR FRANCEAGRIMER.

Les bénéficiaires (entreprises et exploitations viticoles) ayant déposé, au titre de la mesure « investissements » prévue par le règlement (CE) n°1234/2007 portant sur l'OCM dans le secteur vinicole, une demande de paiement, sans avoir reçu de versement, ou qui vont déposer une demande de versement au cours de l'exercice financier 2011, ne pourront bénéficier du paiement de leur aide que durant l'exercice Feaga suivant (à partir du 16 octobre 2011). Le plan de financement de ces structures s'en trouve déséquilibré, puisque, en conséquence de cette décision, elles subiront des difficultés de trésorerie.

Afin d'y remédier, la mise en place d'un crédit-relais est proposée, jusqu'au versement de l'aide communautaire. Ce crédit-relais prend la forme d'un prêt à taux zéro et constitue à ce titre une aide dite *de minimis*

Les entreprises qui respectent l'intégralité des points suivant peuvent bénéficier de la mesure :

- > les entreprises bénéficiaires de l'aide à l'investissement de l'OCM vitivinicole qui ont déjà déposé une demande de paiement, sans avoir reçu un versement, ou vont déposer une demande de paiement au cours de l'exercice financier 2011 (paiement direct, avance, acompte ou solde) sous réserve de l'éligibilité communautaire à ce versement ;
- > les entreprises qui n'ont pas d'ores et déjà cédé leur créance communautaire par quelque procédé que ce soit ;
- > les entreprises qui n'ont pas atteint le plafond *de minimis* qui correspond à leur situation (200 000 euros pour les entreprises, 7 500 euros pour les exploitations agricoles) ;
- > les entreprises qui ne sont pas en difficulté au sens des lignes directrices communautaires.

Études sur l'image des vins français

Présentation des résultats et de la synthèse

• Deux études, pilotées et financées par FranceAgriMer, ont été présentées aux membres du Conseil spécialisé, le 23 mars dernier. L'une concernait les orientations stratégiques pour la promotion collective des vins français sur les marchés extérieurs, l'autre l'évaluation de l'image France des vins et de la valeur ajoutée de la bannière collective Vins de France dans la promotion des vins français à l'étranger.

La première étude s'est attachée à recueillir la perception des politiques mises en œuvre pour la promotion des vins par les opérateurs.

La seconde étude visait à appréhender le contenu, en termes d'image pour les consommateurs, de la mention France comme critère de choix des vins.

Nous reviendrons plus largement sur le résultat de ces études dans un prochain numéro de ViticulturesS.

AGENDA

> 19 avril 2011 : Comité Bois & plants

> 19 avril 2011 : Comité Fonds de la filière viticole

> 20 avril 2011 : Conseil spécialisé de la filière viticole de FranceAgriMer

> 21 avril 2011 : conférence de presse

> 25 mai 2011 : Conseil spécialisé de la filière viticole de FranceAgriMer

> 26 mai 2011 : conférence de presse

Le taux d'intérêt du crédit-relais est nul. Le montant de ce crédit est égal au montant de l'aide communautaire calculée après contrôle et sous réserve que le cumul des aides dites *de minimis* accordées à l'entreprise sur une période de trois exercices fiscaux (exercice en cours et les deux précédents) ne dépasse pas le plafond applicable à la structure (200 000 euros ou 7 500 euros).

Le crédit-relais est accordé jusqu'au versement de l'aide communautaire à laquelle il est associé. Il est aussi accordé à condition que le bénéficiaire cède sa créance communautaire à FranceAgriMer. Toute entreprise ayant déjà réalisé une cession de cette créance à un autre organisme n'est donc pas éligible au bénéfice de ce crédit-relais, ou ne l'est que pour la partie de la créance n'ayant pas fait l'objet d'une cession.

Constitution du dossier de demande et instruction de l'aide *de minimis*

L'entreprise qui a déjà déposé une demande de versement de l'aide communautaire est informée par courrier de FranceAgriMer de l'impossibilité de lui verser le montant d'aide communautaire demandée avant le 15 octobre 2011 et de la possibilité d'accéder au crédit-relais. Il lui est alors proposé de solliciter le bénéfice du nouveau dispositif. Le dossier du bénéficiaire est constitué par différentes pièces administratives : demande d'aide, renseignements relatifs à l'activité de l'entreprise permettant de déterminer le règlement *de minimis* dont elle relève et déclarations relatives au *de minimis* et cession de créance. Les modèles de ces pièces sont joints au courrier de FranceAgriMer.

Les entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande de versement de l'aide communautaire doivent joindre à leur demande les pièces mentionnées dans les textes en vigueur.

Après réalisation des contrôles prévus dans le cadre du dispositif communautaire, calcul de l'aide et instruction de la demande d'aide « de minimis », le bénéficiaire reçoit un courrier lui notifiant le montant du crédit-relais attribué dans le cadre des aides *de minimis*. Le versement de ce crédit est effectué conformément à l'instruction de la demande d'aide *de minimis*.

Lorsque le versement de l'aide communautaire est réalisé, le crédit-relais est remboursé par application de la cession de créance. Le bénéficiaire reçoit alors un courrier l'informant que son crédit a été remboursé par le paiement de l'aide communautaire.

À noter que des missions d'inspection sur pièce ou sur place pourront être effectuées à l'initiative du ministère de l'Agriculture ou de FranceAgriMer.

Tableau de bord

> Le tableau de bord de la filière Vins de FranceAgriMer

Mars 2011

Unité Cultures et filières spécialisées

Marchés à la production vrac

	Volumés*		
	Rouges	Rosés	Blancs
Vins de France (SIG)	↘ (-8%)	↘ (-18%)	↗ (+5%)
Vins de France (SIG) cépage	↗ (% ns)	↗ (% ns)	↗ (% ns)
Vins de France IGP	↗ (+17%)	↗ (+8%)	↗ (+6%)
Vins de France IGP cépages	↗ (+32%)	↗ (+20%)	↗ (+28%)
Vins de France AOC	↗	↗	↗

(*) Évolution des échanges cumulés par rapport à 7 mois de campagne 2009/10 pour les VSIG et les IGP, 6 mois pour les AOC.

	Prix*		
	Rouges	Rosés	Blancs
Vin de France (SIG)	↗ (+27%)	↗ (+9%)	↗ (+10%)
Vin de France (SIG) cépage	↗ (+3%)	↗ (+14%)	↗ (+15%)
Vins de France IGP	↗ (+22%)	↗ (+13%)	↗ (+3%)
Vins de France IGP cépages	↗ (+19%)	↗ (+13%)	↘ (-1%)
Vins de France AOC	↗	↗	↗

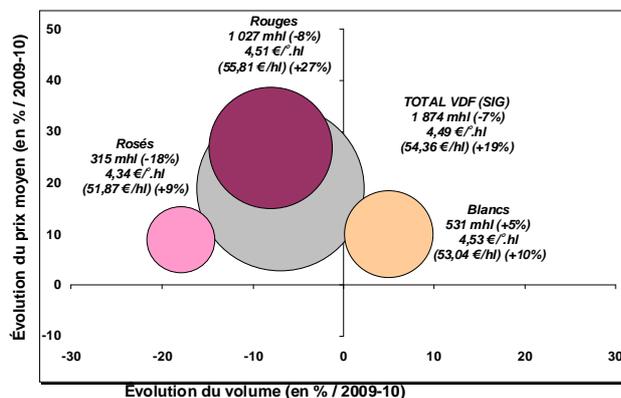
(*) Évolution des prix moyens pondérés par rapport à 7 mois de campagne 2009/10 pour les VSIG et les IGP, 6 mois pour les AOC.

Source : contrats d'achat FranceAgriMer / Inter Oc / Organisations interprofessionnelles AOC.

Malgré le regain d'activité des mois précédents, les transactions des vins de France sans Indication Géographique affichent encore un certain retard commercial par rapport à 2009/10 en grande partie associé aux moindres disponibilités de la campagne pour ce marché. A fin février 2011, les échanges cumulés de ces vins toutes couleurs confondues (1,8 million d'hl) sont encore inférieurs de 7 % par rapport à 2009/10. Cette situation s'explique essentiellement par la baisse des volumes de rouge et de rosé (1,3 millions d'hl), tandis que les transactions enregistrées en blanc (0,5 million d'hl) devraient continuer de progresser au vu des disponibilités encore importantes de vins charentais cette année.

En rouge/rosé, cette situation continue de se traduire par un niveau de prix moyen supérieur à celui de 2009/10 (54,88 €/hl ; +22%/fin février 2010), même si les dernières semaines font apparaître un tassement des cours hebdomadaires. Les prix des blancs (53,04 €/hl ; +10 %) qui sont pour l'instant plus élevés que ceux de la campagne précédente pourraient par contre subir l'impact négatif de l'enregistrement de contrats de vins de la zone Charente dans les prochaines semaines.

Transactions vrac Vin de France sans IG en 2010-2011



Source : Contrats d'achat FranceAgriMer

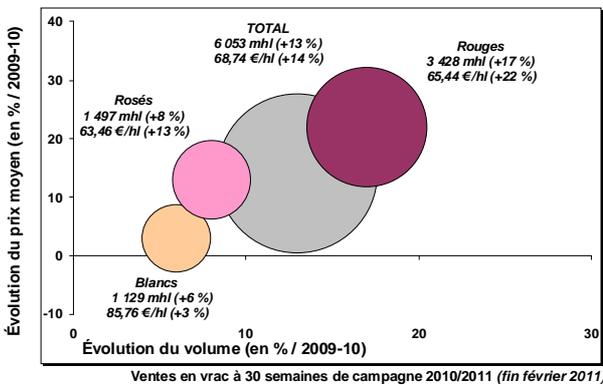
L'analyse du marché en termes de cépages permet aussi de distinguer une évolution très différente de la commercialisation en fonction de la mention (ou non) d'un cépage.

Ainsi, par rapport à 2009/10, le recul des ventes cumulées est relativement marqué sur le segment des vins sans indication géographique ne mentionnant pas de cépage (1,5 million d'hl ; -20% / à fin février 2010) qui représente 78 % de l'ensemble des VSIG (81 % en rouge, 88 % en rosé, 67 % en blanc) et s'accompagne d'une progression significative des prix moyens (51,87 €/hl ; +16% / à fin février 2010), en particulier en rouge/rosé (52,92 €/hl ; +21 %).



Dans le contexte d'une deuxième année de mise en place de ce segment commercial, les transactions cumulées à la première mise en marché de vins sans indication dont les lots ont été vendus avec une mention de cépage (19 % des VSIG en rouge, 13 % en rosé, 33 % en blanc) enregistrent par contre des progressions importantes en volume (237 000 hl en rouge/rosé ; + 161% à fin février 2010 ; 176 000 hl en blanc ; + 74 %) avec des cours qui sont en moyenne supérieurs à ceux des vins ne mentionnant pas de cépage (63,19 €/hl ; + 11% à fin février 2010) et en hausse plus modérée par rapport à 2009/10 sur les rouges/rosés (64,05 €/hl en rouge/rosé ; + 6 %).

Transactions vrac Vin de France IGP* en 2010-2011



(*) IGP Pays d'Oc = 69 % des volumes.
Source : Contrats d'achat FranceAgriMer et InterOc

Face à une demande vraisemblablement toujours désireuse de s'assurer des volumes de vins de France à indication géographique protégée, l'activité de ce marché à la production est restée soutenue sur les dernières semaines. À 7 mois de campagne 2010/11, le volume cumulé des transactions IGP depuis le début de la campagne est de fait toujours supérieur à celui de la campagne précédente à cette même date.

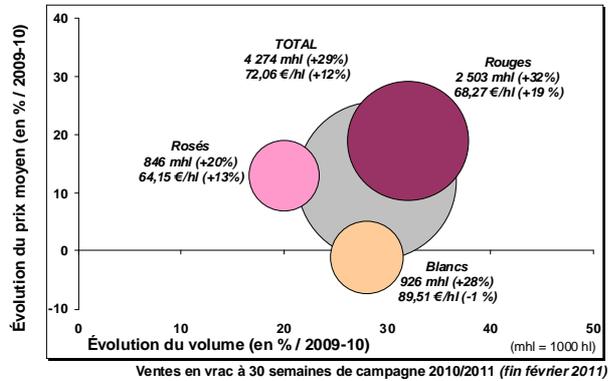
En termes de couleur, cette évolution est plus marquée sur les vins rouges (3,4 millions d'hl ; + 20 %) que sur les rosés (1,4 million d'hl ; + 8 %) et les blancs (1,1 million d'hl ; + 6 %). L'analyse du marché en termes de cépage permet ici aussi constater une évolution plus favorable sur le segment des vins mentionnant un cépage (4,3 millions d'hl ; + 29 % à fin février 2010) dont les échanges restent supérieurs à ceux de 2009/10 sous l'impulsion des transactions élevées de l'IGP Pays d'Oc (4,0 millions d'hl ; + 28 %).

Les volumes cumulés de vins IGP commercialisés sans mention de cépage (1,8 million d'hl, - 14 % à fin février 2010) sont par contre en baisse par rapport à l'année dernière, notamment pour les anciennes IGP de département dont les ventes (1,0 million d'hl) restent en recul de 15 % par rapport à 2009/10.

Compte tenu de l'avancée de la campagne, l'évolution des prix hebdomadaires de ces vins s'est quelque peu stabilisée en rouge/rosé et s'inscrit désormais sur une tendance légèrement baissière sur les blancs. En relation avec les disponibilités modestes de la

campagne (en particulier sur rouges et les rosés) et compte tenu de la demande qui a pu s'exprimer jusqu'à présent sur ce segment, les cours moyens à 7 mois de campagne des vins à IGP rouges/rosés (64,84 €/hl, + 14 % à fin février 2010) restent supérieurs à ceux de cette même période en 2009/10 et plus ou moins comparables sur les blancs (85,76 €/hl ; + 3 %). D'une campagne sur l'autre, on n'observe pas non plus de grandes différences entre l'évolution de la valorisation des vins mentionnant un cépage (67,23 €/hl, + 18 % fin février 2010 en rouge/rosé ; 89,51 €/hl, - 1 % en blanc) et de celle des vins commercialisés sans mention (59,75 €/hl en rouge/rosé, + 19 % ; 68,65 €/hl, - 2 % en blanc).

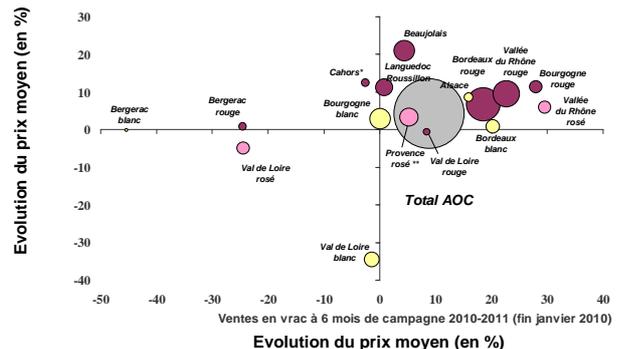
Transactions vrac Vin de France IGP avec mention de cépage* en 2010-2011



(*) IGP Pays d'Oc = 93 % des volumes.
Source : Contrats d'achat FranceAgriMer et InterOc

À mi-campagne viticole (1^{er} août-31 juillet) 2010/11, les données interprofessionnelles des transactions vrac des vins de France à appellation d'origine contrôlée semblent confirmer une amélioration de l'activité volume de ce segment du marché par rapport la dernière campagne. De manière générale, les prix constatés sur ce type de commercialisation sont aussi généralement supérieurs à ceux de la campagne précédente, sauf pour les appellations rosées et blanches de la Vallée de la Loire (Rosé d'Anjou, Muscadet et Gros Plant).

Transactions vrac Vins de France AOC rouges/rosés/blancs en 2010-2011



Source : Organisations interprofessionnelles, Elaboration : FranceAgriMer
*Cahors à fin décembre 2010. **Variation en vol. non significative.
© 2010 AgriMer - Tous droits réservés. AgriMer est un organisme public.

Consommation

En 2010, les ventes de vins tranquilles en grande distribution représentent 10,4 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 3,75 milliards d'euros, soit en baisse de - 1,2 % en volume et en hausse de + 1,2 % en valeur par rapport à l'année 2009.

Le prix moyen de vente s'établit à 3,59 €/litre, soit en augmentation de + 2,4 % par rapport à 2009.

Hors hard discount, les ventes de ces vins représentent 9,5 millions d'hectolitres (soit - 0,3 % en volume vs 2009) pour une valeur correspondante de 3,51 milliards d'euros (+ 1,9 % vs 2009).

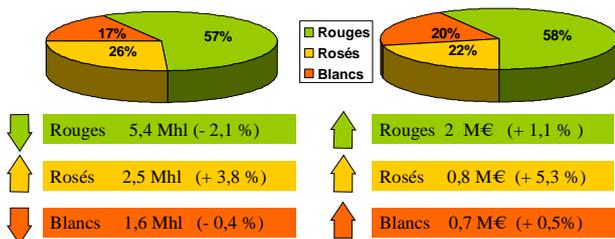
Ces variations s'inscrivent dans un contexte d'augmentation de + 2,2 % du prix moyen de vente, à 3,69 €/litre.



Les ventes de vins tranquilles en GD par couleur 2010 Vs 2009

Volume : 9,5 millions d'hl
soit - 0,3 % Vs 2009

Valeur : 3,5 milliards d'€
soit + 1,9 % Vs 2009



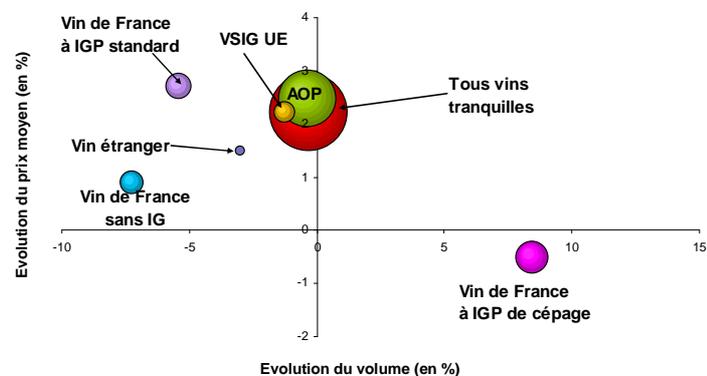
Mhl = millions d'hectolitres M€ = milliards d'euros

(source Symphony IRI – élaboration FranceAgriMer)

En 2010, les AOP représentent 52 % PDM volume et 73 % de PDM valeur dans le marché des vins tranquilles en grande distribution où, cependant, seules les ventes de vins de France à IGP de cépage progressent en volume (+ 8,4 % vs 2009 à 1,7 million d'hl) et en valeur (+ 7,9 % vs 2009 à 418 millions d'€), au prix moyen de vente de 2,48 €/litre (- 0,5 % vs 2009).



Évolution des ventes de vins tranquilles par catégorie 2010 Vs 2009



(source Symphony IRI – élaboration FranceAgriMer)

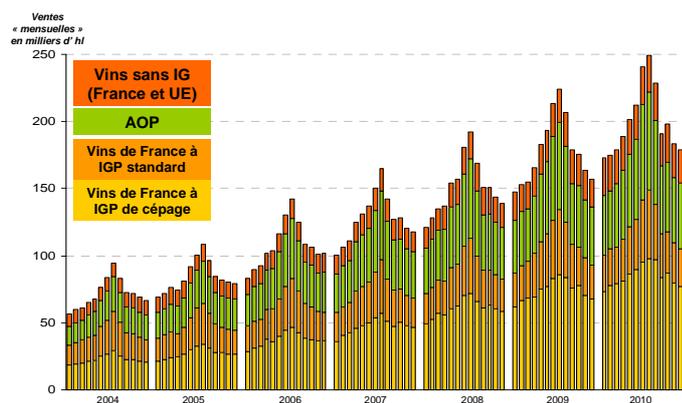
En 2010, avec une part de marché volume de 27,4 % dans le linéaire des vins tranquilles en grande distribution, les ventes en Bag in Box représentent 2,6 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 599,7 millions d'euros.

Le développement du Bag in Box se poursuit donc en 2010, avec des ventes en hausse de + 10,4 % en volume et + 11,2 % en valeur par rapport à l'année précédente.

Le prix moyen de vente de ces vins s'établit à 2,30 €/litre, soit en augmentation de + 0,8 % par rapport à l'année 2009



Évolution des ventes de vins tranquilles en BIB par catégorie



(source Symphony IRI – élaboration FranceAgriMer)

Les ventes de vins tranquilles commercialisés sous MDD progressent au cours de l'année 2010.

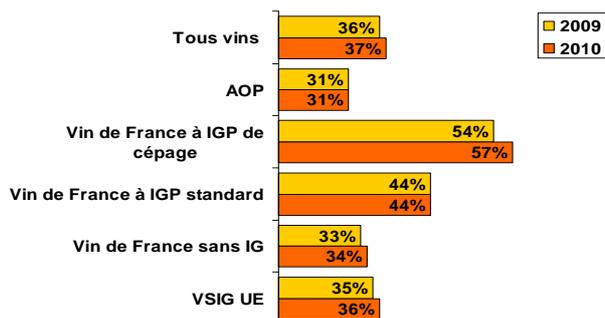
Avec une part de marché volume de 37 % dans les ventes de vins tranquilles en grande distribution, elles représentent 3,5 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 977 millions d'euros, ce qui correspond à

une hausse de + 2,4 % en volume et + 3 % en valeur par rapport à l'année 2009.

Le prix moyen de vente des ventes sous MDD s'établit, pour l'année 2010, à 2,77 €/litre, soit en augmentation de + 0,6 % par rapport à l'année 2009.



PDM volume des ventes sous MDD



(source Symphony IRI – élaboration FranceAgriMer)

Source : panel de distributeurs Symphony IRI

Commerce extérieur

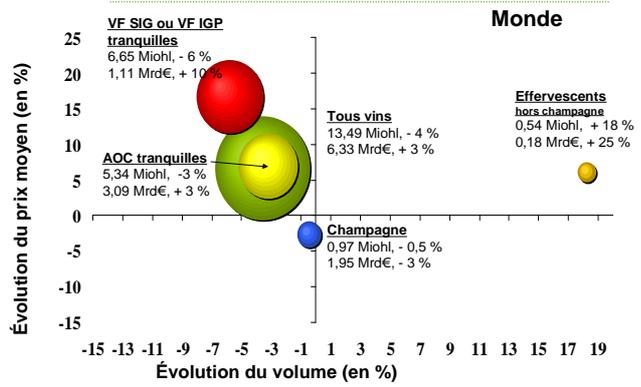
NB : Les données présentées restent provisoires et seront actualisées au cours du premier semestre 2011

Par rapport à l'année 2009, les **exportations françaises 2010** sont en croissance. Celles-ci ont atteint 13,49 millions d'hectolitres (soit + 7 % par rapport à 2009) et 6,33 milliards d'euros (soit + 14 % par rapport à 2009).

Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les exportations françaises 2010 de vins vers le monde enregistrent une hausse en valeur de 3 % et une baisse en volume de 4 %.

Globalement, le prix moyen des exportations de la France vers ses principaux clients est en progression de 7 % avec 4,69 €/litre en 2010 contre 4,40 €/litre sur la moyenne des cinq dernières années.

Les exportations françaises de vins (en volume) 2010 / moyenne 2005-2009



(Source : Agreste)

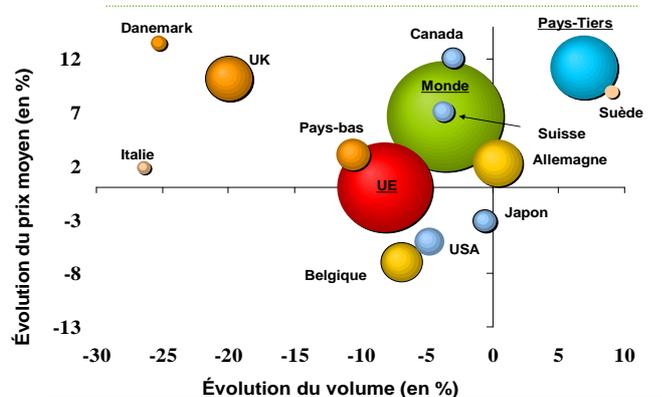
Le détail par produit n'est pas homogène.

En 2010, par rapport à la moyenne quinquennale :

- Les vins effervescents connaissent un redressement de 18 % en volume et 25 % en valeur.
- Le Champagne connaît une légère baisse en volume de 0,5 % et en valeur de 3 %.
- Les vins tranquilles subissent une baisse des volumes exportés mais enregistrent une hausse en valeur. Les VF IGP et VF SIG qui connaissent un recul de 6 % en volume, enregistrent par ailleurs une hausse de 10 % en valeur et une augmentation du prix moyen de près de 17 % avec 1,67 €/litre en 2010. Les vins AOC/AOP subissent une diminution en volume de 3 % mais enregistrent une hausse en valeur de 3 %, pour un prix moyen de 5,79 €/litre en hausse de 7 %.

Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les exportations, globalement en retrait, restent encourageantes vers les pays tiers (hors USA) avec une progression de 7 % en volume et 19 % en valeur. En outre, la reprise au sein de l'Union européenne est plus mitigée (- 8 % en volume et en valeur).

Les exportations françaises de vins (en volume) 2010 / moyenne 2005-2009



(Source : Agreste)

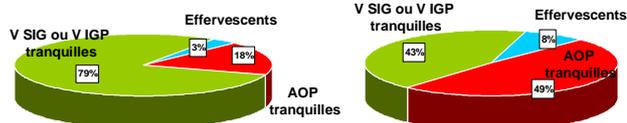
Les **importations françaises 2010**, proches des 5,9 millions d'hectolitres sont en hausses par rapport à

la moyenne des cinq dernières années. Le montant total de ces importations, 526 millions d'euros, est quant à lui resté stable.

Importations françaises de vins : le marché par catégories
2010 / moyenne 2005-2009

Volume : 5,9 Mio hl (+ 6 %)

Valeur : 526 Mio euros (+/- 0 %)



(Source : Agreste)

En volume, 79% de ces importations sont des V SIG ou V IGP, 19 % des AOP et 3 % des effervescents.

Sur ces 5,9 millions d'hectolitres, 90 % des importations proviennent de l'Union européenne : Espagne 58 %, Italie 20 %, Portugal 9 % ; et 10 % des pays tiers : USA 2 %, Chili 3 %, Afrique du Sud 2 %, Australie 1 %.